

A.S.A VELAY AUVERGNE
Affiliée à la Fédération Française du Sport Automobile

37^{ème} RALLYE REGIONAL VELAY AUVERGNE

PROGRAMME-HORAIRES :

- Parution du règlement : lundi 15 juillet 2019.
- Ouverture des engagements : mercredi 24 juillet 2019.
- Clôture des engagements : lundi 26 août 2019.
- Dates des reconnaissances : le samedi 24 et dimanche 25 août 2019,
- Vérifications administratives :

Vendredi 30 août 2019 de 19H00 à 21H45 et le Samedi 31 août 2019 de 7H00 à 7H45 à la Mairie de St Julien Chapteuil

- vérifications techniques :

Vendredi 30 août 2019 de 19H15 à 22H00 et le Samedi 31 août 2019 de 7H15 à 8H00 Place Emmanuel MAURAS (Derrière la Gendarmerie)

- 1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : le samedi 31 août 2019 à 07H00 à la Mairie de Saint Julien Chapteuil.
- Publication des équipages admis au départ : le samedi 31 août 2019 8H45 place Emmanuel Mauras.
- départ de Saint Julien Chapteuil, Place Emmanuel MAURAS à 09H00 (1^{ère} voiture).
- arrivée à Saint Julien Chapteuil, Place Emmanuel MAURAS à 17H31 (1^{ère} voiture).
- vérifications finales : Place Emmanuel MAURAS à Saint Julien Chapteuil le samedi 31 août 2019.
- affichage du classement officiel provisoire du rallye : samedi 31 août 2019 30 minutes après la dernière voiture rentrée au Parc ferné.
- remise des prix : à la Salle Polyvalente de Saint Julien Chapteuil à partir de 21H30 le samedi 31 août 2019.

ARTICLE 1P : ORGANISATION :

L'Association Sportive Automobile Velay-Auvergne organise le vendredi 30 août et samedi 31 août 2019, la 37^{ème} édition du Rallye Régional Velay-Auvergne en qualité d'organisateur administratif et technique.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro : **513** en date du **08/07/2019** et délivré par la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne numéro : **19/R13 du 07/07/2019**.

COMITE D'ORGANISATION :

- président : Marc HABOUZIT
- membres :
 - DESHORD Claude
 - HABOUZIT Christelle
 - TESTUD Patrick
- secrétariat du Rallye, adresse : ASA VELAY AUVERGNE
Marc HABOUZIT
14 Route du Puy
43150 LAUSSONNE
- téléphone : 06/08/43/07/11 ou 06/86/72/45/91
- fax : 04/71/05/04/17
- E.mail : habouzit.marc@orange.fr

1.1P : OFFICIELS :

- président du Collège des Commissaires Sportifs :
Monsieur Armand AGOSTHINO n°12775
- commissaires Sportifs :
Monsieur Georges BEAL n°2910
Monsieur-Michel BEAULATON n°3816
- directeur de Course :
Monsieur Thierry DUPECHER n°3564
- directeur de Course ES 1/3/5 :
Madame Catherine CHAMPOMIER n° 8654
- directeur de Course ES 2/4/6 :
Monsieur François BUISSON n°162483
- médecin chef :
DOC 9
- commissaire technique responsable :
Monsieur Gérard JOUVHOMME n°51582
- commissaires techniques :
Monsieur Christian ALLOIN n°13706
Monsieur Emeric PASCAL n°37568
Monsieur Hervé CANTAT n°207953
- chargés des relations avec la presse :
Monsieur Marc HABOUZIT n°7145
- relation concurrents :
Madame Joëlle ALLEMAND n°16382
Madame Catherine CHASSAGNOL n°
- juge de fait :
Madame Maryse CHAPELON n°24304
Madame Sandrine JULLIEN n°174179
- directeur de course délégué à la voiture tricolore :
Monsieur Fernand VERRIERE n°6123
- adjoint à la voiture damier :
Madame Marie-Noëlle FAURE n°20376

1.2P : ELIGIBILITE :

Le Rallye Régional Velay-Auvergne 2019 compte pour la Coupe de France des rallyes (coefficient 2), le Challenge de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne et le Challenge de l'ASA Velay-Auvergne.

1.3P : VERIFICATIONS :

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le vendredi 30 août 2019 de 19H00 à 21H45 et le samedi 31 août 2019 de 7H00 à 7H45 à la Mairie de Saint Julien Chateuil.

Les vérifications techniques auront lieu le vendredi 30 août 2019 de 19H15 à 22H00 et le samedi 31 août 2019 de 7H15 à 8H00 Place Emmanuel MAURAS à Saint Julien Chateuil.

Les vérifications finales seront effectuées au garage RENAULT à Saint Julien Chateuil, taux horaire de la main d'œuvre : **60^E00 TTC.**

ARTICLE 2P : ASSURANCES :

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P : CONCURRENTS ET PILOTES :

3.1P : DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P : Toutes les personnes qui désirent participer au **Rallye Régional Velay Auvergne** doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la Poste faisant foi) la demande d'engagement ci-joint, dûment complété, avant le **mardi 27 août 2019**.

3.1.10P : Le nombre des engagés est fixé à **150** voitures maximum

3.1.11.1P : Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **330^E00**.

- Sans la publicité facultative des organisateurs : **660^E00 (x2)**.

Il sera consenti une remise de 20^E00 aux équipages 100% ASA Velay Auvergne. En cas de liste d'attente, les licenciés de l'ASA Velay Auvergne sont prioritaires.

3.1.12P : la demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P : VOITURES ET EQUIPEMENTS :

4.1P : voitures admises

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3P : ASSISTANCE

sur la Zone Industrielle de Blavozy-Saint Germain Laprade

ARTICLE 5P : IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE :

conforme au règlement standard des rallyes.

5.2P : PUBLICITE :

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P : SITES ET INFRASTRUCTURES :

6.1P : DESCRIPTION :

Le Rallye Régional Velay Auvergne représente un parcours de 133,30km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 38,1km.

Les épreuves spéciales sont :

- **ES 1/3/5 : LE MONASTIER/LAUSSONNE**

- **ES 2/4/6 : LAUSSONNE / LE BETZ.**

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire ».

POUR LE RALLYE 100M AVANT LA TRAVERSEE DU VILLAGE DE SAINT MARSAL :ATTENTION UNE CHICANE SERA MISE EN PLACE

6.2P : RECONNAISSANCES :

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P : les reconnaissances auront lieu le samedi 24 et dimanche 25 août 2019

De 08h00 à 20h00

ARTICLE 7 : DEROULEMENT DU RALLYE :

7.2P : GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES.

7.2.11P : Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Commissaires de route : orange marqué commissaire.

- Chef de poste : orange marqué chef de poste.

ARTICLE 8P : RECLAMATION –APPEL :

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P : CLASSEMENTS :

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P : PRIX :

Prix en chèques et coupes.

Les coupes ne sont pas cumulables.

Classement féminin 70^E00 et une coupe.

La remise des prix se déroulera le samedi 31 août 2019 à 21H30 à la Salle Polyvalente de Saint Julien Chapeuil.

SCRATCH :

	50 à 70	71 à 90	91 à 110	+ de 111
PREMIER	200^E00	250^E00	280^E00	330^E00
DEUXIEME		110^E00	180^E00	220^E00
TROISIEME			120^E00	140^E00
QUATRIEME				60^E00

GROUPES :

+ DE 4	130E00	
+ DE 10	130E00	70E00

CLASSES :

1 A 2	3 A 4	5 A 8	9 A 12	13
150E00	300E00	330E00	330E00	330E00
		110E00	130E00	150E00
		50E00	90E00	100E00
			40E00	70E00
				40E00

**37^{ème} Rallye VELAY AUVERGNE
ASA VELAY AUVERGNE**

DES/A ES	ITINERAIRE 1^{ère} SECTION	KM	Temps imparti	1^{ère} voiture	Dernière Voiture
CH 0	PLACE EMMANUEL MAURAS SAINT JULIEN CHAPTEUIL	0.000	0'	9H00	11H10
	Au Stop prendre à Gauche	0.100			
	Au Rond-Point prendre la 3 ^{ème} sortie direction LE PUY EN VELAY D15	0.200			
	Au Rond-Point prendre la 2 ^{ème} sortie direction SAINT ETIENNE/LE PUY EN VELAY D150	4.700			
	Au Rond-Point prendre la 2 ^{ème} sortie direction SAINT ETIENNE/LE PUY EN VELAY/BRIVES CHARENSAC D150	8.200			
	Lieudit « Bombes » prendre à Droite ZI LAPRADE	10.400			
	Au Haricot tout droit	10.900			
	Au haricot prendre à Droite Rue Maurice Schuman	11.100			
	Prendre à Droite vers ASSISTANCE 24 Avenue Blaise Pascal	11.200			
CH 0A	Entrée PARC D'ASSISTANCE	11.200	20'	9H20	11H30
CH 0B	Sortie PARC D'ASSISTANCE Avenue Antoine Lavoisier en face du panneau 903 arrêt de bus MSD	12.400	25'	9H45	11H55
	Prendre à Droite Avenue Antoine Lavoisier	12.500			
	Au cédez le passage prendre à Droite direction SAINT GERMAIN LAPRADE	12.900			
	Au Rond-Point prendre la 3 ^{ème} sortie Direction VALENCE/LE MONASTIER/LANTRAC D150	13.600			
	Au Rond-Point prendre la 1 ^{ere} sortie Direction LE MONASTIER/LAUSSONNE/LANTRAC	17.200			
	Au Lieudit « Les Pandraux » prendre à Gauche Direction LAUSSONNE/LANTRAC/LE MONASTIER	19.500			
	Après le Panneau « Les Pandraux » prendre à Droite D28 Direction LE MONASTIER	19.700			
	Garder la D28 Direction LE MONASTIER sur 6Km100	20.000			
	Au céder le passage prendre à Gauche Direction LE MONASTIER D535	26.100			
	100m après le panneau Le Monastier tout droit Direction LES ESTABLES/LE BEAGE D535	28.900			
	Prendre à Gauche Direction LAUSSONNE D49	29.100			
CH 01	50m après panneau Le Monastier	29.400	30'	10H15	12H25
	NEUTRALISATION 3 minutes				
DES 1	Vers chemin du bâtiment en bois	29.700		10H18	12H28
AES 1	Avant cimetière de Laussonne	35.900			
STOP	A la croix au carrefour le Monastier /Freydenet Latour	36.400			
	A Laussonne au stop prendre tout droit Direction SAINT JULIEN CHAPTEUIL/LES PLANCHAS D49	36.500			
	Au Pont prendre entre les maisons	36.600			
CH 02	En face 1 ^{ère} maison à droite	37.900	20'	10H38	12H48
	NEUTRALISATION 3 minutes				
DES 2	Au chemin à gauche	38.300		10H41	12H51
	Au PLANCHAS direction SAINT JULIEN CHAPTEUIL				
AES 2	A la sur largeur à gauche	44.800			
STOP	Au croisement du BETZ	45.000			
	Au croisement prendre à Gauche direction SAINT JULIEN CHAPTEUIL	46.000			

	Au croisement prendre à Gauche direction SAINT ETIENNE/LE PUY EN VELAY D15	47.200			
	Au Rond-Point prendre la 3 ^{ème} sortie Direction SAINT ETIENNE/LE PUY EN VELAY D15	47.800			
	Prendre à Gauche avant le Garage RENAULT	48.100			
	Prendre à Gauche et tenir la Gauche	48.200			
CH 2A	ENTREE PARC DE REGROUPEMENT à Droite	48.500	20'	11H01	13H11
	PARC DE REGROUPEMENT 1H09 MAXI				
ITINERAIRE 2ème SECTION					
CH/DE S/ AES		KM	TEMPS IMPARTI	1ère VOITURE	DERNIERE VOITURE
CH 2B	Idem CH 0	48.500		12H10	14H20
CH 2C	Idem CH 0A	59.700	20'	12H30	14H40
CH 2D	Idem CH 0B	59.900	30'	13H00	15H10
CH O3	Idem CH 1	76.700	30'	13H30	15H40
	NEUTRALISATION 3minutes				
DES 3	Idem DES 1	77.000		13H33	15H43
AES 3	Idem AES 1	83.200			
STOP		83.700			
CH O4	Idem CH 2	85.200	20'	13H53	16H03
	NEUTRALISATION 3 minutes				
DES 4	Idem DES 2	85.600		13H56	16H06
AES 4	Idem AES 2	92.100			
STOP		82.300			
CH 4A	Idem CH 3	85.800	20'	14H16	16H26
	PARC DE REGROUPEMENT 1H09 MAXI				

ITINERAIRE 3ème SECTION					
CH/DE S/ AES		KM	TEMPS IMPARTI	1ère VOITURE	DERNIERE VOITURE
CH 4B	Idem CH 3A	85.800		15H25	17H35
CH 4C	Idem CH 3B	97.000	20'	15H45	17H55
CH 4D	Idem CH 3C	97.200	30'	16H15	18H25
CH 05	Idem CH 4	114.200	30'	16H45	18H55
	NEUTRALISATION 3 minutes				
DES 5	Idem DES 1	114.500		16H48	18H58
AES 5	Idem AES 1	120.700			
STOP		121.200			
CH 06	Idem CH 5	122.700	20'	17H08	19H18
	NEUTRALISATION 3 minutes				
DES 6	Idem DES 2	123.100		17H11	19H21
AES 6	Idem AES 2	129.600			
STOP		129.800			
CH 6A	Idem CH 6	133.300	20'	17H31	19H41
	ENTREE DE PARC EN AVANCE NON PENALISE				

ATTENTION
ZONE D'ASSISTANCE INTERDITE
EN DEHORS DU PARC

IMPORTANT

CONSIGNES GENERALES DE SECURITE

1 RECONNAISSANCES

Application article 6.2 page 133 FRANCE AUTO
REGLEMENTATION

Afin de préserver l'avenir des rallyes, nous vous demandons de respecter scrupuleusement le code de la route ainsi que l'environnement et la quiétude des habitants de toutes les localités traversées, et tout particulièrement nous vous demandons de ne pas effectuer de demi-tour dans les villages et de limiter les nuisances sonores surtout dans la traversée de Saint-Marsal (ES 2, 4,6).

Les reconnaissances et non les essais seront autorisés à partir du samedi 24 et dimanche 25 août 2019 de 08h00 à 20h00

2 PARCOURS DE LIAISON

Les parcours de liaison seront effectués au maximum à une vitesse moyenne de 50 Km/h et dans le respect du code de la route. Des contrôles seront effectués pendant toute la durée du rallye, qui entraîneront des pénalités selon l'article 8 page 143 de la réglementation.

3 ASSISTANCES ET ACCOMPAGNATEURS

Assistances et accompagnateurs devront se conformer aux consignes générales de sécurité, le concurrent ou le pilote restant solidairement responsable de leurs agissements qui pourront, éventuellement, entraîner la mise hors course de l'équipage concerné.

Merci de respecter le parc d'assistance (pas de frein à main) sous peine d'exclusion.

Soyez sympathiques, aidez-nous à faire de cette 37^{ème} édition du Rallye Velay Auvergne, un modèle du genre dans ce domaine, respectez les riverains qui ont le droit de sortir de chez eux sans courir le moindre risque.

Par avance merci à tous.

A.S.A VELAY AUVERGNE

A.S.A VELAY AUVERGNE
Affiliée à la Fédération Française du Sport Automobile
14 Route du Puy 43150 LAUSSONNE

TEL : 06/08/43/07/11 ou 06/86/72/45/91
FAX : 04/71/05/04/17

37^{ème} RALLYE REGIONAL VELAY AUVERGNE
Vendredi 30 août et samedi 31 août 2019
DEMANDE D'ENGAGEMENT
A RETOURNER AVANT LE MARDI 27 AOUT 2019

RESERVE A L'ORGANISATION

NUNERO DE COURSE	GROUPE	CLASSE	TRESORIER	CONVOCATION	TECHNIQUE
			RECU LE : CHEQUE : ESPECES :		

EQUIPAGE

	PILOTE	COPILOTE
NOM		
PRENOM		
ADRESSE COMPLETE		
TELEPHONE		
ADRESSE E-MAIL		
N° PERMIS		
DELIVRE LE, A		
CODE ASA		
N° LICENCE		
GROUPE SANGUIN		
DATE DE NAISSANCE		
LIEU DE NAISSANCE		

Il est rappelé qu'un licencié ne peut en aucun cas s'engager à la même date dans 2 épreuves organisés par des Associations Sportives différentes (Article 68 du C.S.I : le concurrent est obligé de prendre part à la compétition dans la laquelle il est engagé).

VOITURE

J'engage ma voiture dans le groupe			Et dans la classe		
MARQUE	TYPE	ANNEE	CYLINDREE	N°DE CHASSIS	IMMATRICULATION
N°FICHE D'HOMOLOGATION			N° PASSEPORT TECHNIQUE		
Je m'engage sur l'honneur à ne pas recourir au dopage tel que défini par le Comité Olympique International et à respecter le règlement particulier de l'épreuve. Ci-joint la somme de _____ E montant des droits d'engagement.					
Je soussigné, après avoir pris connaissance du règlement particulier, demande à participer en qualité de pilote ou de copilote au Rallye Velay Auvergne.					
FAIT A :		SIGNATURE DU PILOTE		SIGNATURE DU COPILOTE	
LE :					

Les droits d'engagement sont fixés à 330^E00